



# DOSSIER/PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ : *une bonne idée dans l'impasse*

## Délégués fédéraux à l'industrie

### Les Fédérations

- L'Ain (01) : Yvette Brachet
- Ardennes (08) : Romain NOUAR
- Ariège (09) : Pierre BOUCHE
- Bouches-du-Rhône (13) : Florence Masse
- Cher (18) : Bernard Moutat
- Corrèze (19) : Jean-Marie Freysseline
- Côtes d'Armor (22) : Philippe MESLAY
- Gard (30) : Frédéric ALLIE
- Haute-Loire (43) : Alain CAZE et Gérard FRAQUIER
- Pas-de-Calais (62) : Guy-Michel Dupont
- Sarthe (72) : Jean-Philippe Boidé
- Haute-Savoie (74) : Laurent DUPONT BOIME
- Vaucluse (84) : Roselyne BELLIER-JOS
- Vosges (88) : Alex Komadina
- Essonne (91) : François DUFANT
- Seine-Saint-Denis (93) : Nicolas VOISIN
- Val de Marne (94) : David DORNBUSCH



Jean-louis LEVET  
Responsable national à l'Industrie

**D**epuis deux ans, la droite libérale entonne un discours gaullo-pompidolien : politique industrielle, patriotisme économique, champions nationaux relookés « champions européens » fleurissent. Tout en vantant les bienfaits de la mondialisation, par la voie de son ministre de l'économie, elle dénonce l'infâmante OPA lancée par le groupe indien Mittal sur Arcelor, elle qui a laissé filer Pechiney et les Chantiers de l'Atlantique. Le gouvernement parle de « secteurs stratégiques » et explique dans le même temps qu'il faut privatiser les champions publics français au nom du désendettement national, alors même que la cession de la totalité des participations cotées de l'Etat équivaldrait péniblement à 10%

du montant de la dette ! (100 à 120 milliards d'euros pour 1100 milliards de dettes). Les pôles de compétitivité subissent le même sort : un discours volontaire, une pratique castratrice.

Ces pôles sont présentés comme le fer de lance d'une nouvelle politique industrielle. Rien n'est plus faux, puisqu'un grand nombre des pôles identifiés existaient auparavant, en tant que centres d'excellences européens, systèmes productifs locaux labellisés par l'ex Datar, ou pôles technologiques, à Grenoble ou Toulouse par exemple. Ensuite, les moyens budgétaires et fiscaux prévus ne sont guère à la hauteur des ambitions affichées et des espoirs suscités chez les partenaires des pôles. Ensuite, prévaut une méthode technocratique et centralisatrice, confiant notamment aux préfets le soin de piloter ces actions. Le dossier que nous consacrons à ce sujet ci-après présente de multiples regards d'élus et d'experts. A suivre.

## Le patronat industriel contre le gouvernement

**L**e groupe des fédérations industrielles (GFI) estime que l'industrie française « continue à subir une réelle crise de compétitivité ». Il met en cause « l'inadaptation des politiques publiques à l'évolution de l'économie mondiale ». Il

souligne que la stagnation de l'activité industrielle « ne semble pas devoir s'interrompre » et met l'accent sur « la dégradation de la balance commerciale de l'industrie, négative pour la première fois depuis 1992 de 3,6 milliards d'euros ». L'in-

vestissement industriel a régressé de 4% en 2005, portant à 20% la contraction des budgets d'investissement dans l'industrie depuis 2001.

la balance commerciale de l'industrie est négative pour la première fois depuis 1992 de

**3,6 milliards €**



# ANALYSE CRITIQUE ET PROPOSITIONS

## Où est passé le milliard et demi d'euros promis ?

**FRANCE**

EADS annonce 663 une réduction d'effectifs au sein de la société et chez les sous-traitants d'ici 2010, malgré les aides accordées par l'état et le retour des bénéficiaires.

**RÉGIONS**

**BRETAGNE :**

Ile-et-Vilaine : Pelé Granit, le leader français des monuments funéraires en granit est en redressement judiciaire depuis décembre dernier. Installée à Montreuil-sur-Ile (Ile-et-Vilaine), l'entreprise composée de 200 salariés annonce un plan de restructuration avec 60 licenciements.

Sarthe : l'entreprise électronique Aevum, qui emploie 190 salariés au Mans, a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce.

**PICARDIE :**

Aisne : l'entreprise TASQ, propriété de Salomé-Rökona, qui emploie 105 salariés à Saint-Quentin

*par Jean-Yves LE DÉAUT,  
Député  
de Meurthe-et-Moselle,  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
du Conseil Régional  
de Lorraine*

L'idée des pôles de compétitivité a suscité un énorme espoir en France, comme en témoignent les 115 projets déposés. Au moment où l'on assiste à la précarisation de l'emploi scientifique, à la diminution des crédits aux laboratoires, à la paupérisation de l'université et à la diminution de la vocation des jeunes chercheurs, la volonté d'organiser le continuum entre enseignement supérieur, recherche et innovation et de soutenir son financement a été largement appréciée.

En tant que député de la circonscription des anciennes mines de fer lorraines, je pense que les mines du XXI<sup>e</sup> siècle seront « des mines de matière grise » et qu'il serait suicidaire, pour notre pays, de manquer le virage des nouvelles technologies. Mais au

moment du bilan et des comptes, force est de déchanter. L'État, qui aurait dû être un catalyseur, a voulu tout contrôler. Dans l'esprit de ce qu'aurait dû être la loi de décentralisation d'août 2004, les régions auraient dû être les chefs de file de la construction des pôles de compétitivité. Au lieu de cela, elles n'ont eu qu'un rôle supplétif. La décentralisation façon de Villepin, c'est la discussion technocratique entre Bercy et le Préfet de Région. On aurait dû mieux fixer les règles de l'appel d'offre sur les pôles de compétitivité, indiquer, au préalable, combien de pôles allaient être labellisés, faire toute la transparence sur les raisons des choix. Il est impensable qu'avant que le gouvernement ne labellise les pôles, la DGE dépendant du ministère de l'industrie avait déjà distribué 30 millions d'euros à 17 projets présentés en février 2005, sans qu'on ait connu les critères de ce choix.

Je pense que nous aurions dû privilégier les candidatures des pôles de compétitivité,

associant des réseaux de laboratoires publics ou privés sur le territoire national ou européen, soutenir leur regroupement et organiser leur évaluation après un fonctionnement de 18 mois. Les pôles choisis devraient en quelque sorte être des chefs de file au niveau national.

**« Les mines du XXI<sup>e</sup> siècle seront des mines de matière grise »**

Aujourd'hui, la région Lorraine, qui a fait de l'innovation sa première priorité de la politique régionale, soutien, à hauteur de 7 millions d'euros par an, les deux pôles Matériaux Intelligents Produits Innovants (MIPI) et le pôle « fibres ». Il semble que les promesses financières qui ont été faites ne soient pas totalement tenues. Personne ne comprendrait que l'Etat se désengage au moment où les régions se mobilisent. Où est passé le milliard et demi d'euros pro-

## Une réussite de longue date : le pôle aéronautique

ZOOM

Il est un peu trop tôt pour évaluer les résultats obtenus par l'Association Aerospace Valley pilote, en Aquitaine et Midi-Pyrénées, le pôle labellisé « international », Aéronautique - Espace et systèmes embarqués. Depuis les années 80, les gouvernements successifs, en particulier les gouvernements socialistes, ont favorisé la création de compétences de très haut niveau dans le cadre de la décentralisation des activités aéronautiques et spatiales. On trouve ainsi à Toulouse le CNES, l'ONERA, la Météorologie Nationale pour les pouvoirs publics, Alcatel, Airbus et EADS pour l'industrie, 3 grandes écoles d'ingénieurs et une grande Université. La constitution du Pôle repose sur la fédération de ces moyens. Dans le même temps, la Région Midi Pyrénées a facilité l'éclosion de capacités de recherche, de management et de fabrication, qui ont atteint avec le programme Airbus et

les programmes de satellites de télécommunication et d'observation de la terre, une dimension internationale. Pour que ce Pôle poursuive son développement, au profit de l'ensemble de la société, il est nécessaire de : Favoriser prioritairement la satisfaction des besoins de la société ; généraliser l'usage de services existants au niveau européen et mondial ; développer de nouvelles applications pour les services publics et pour le marché, sources de créations de milliers d'emplois de haute technicité ; tenir compte de la dimension internationale en bâtissant des partenariats avec les autres pôles européens complémentaires ; mettre en synergie les secteurs concernés, pour faciliter le transfert de connaissances, l'innovation et le retour d'expérience. Les socialistes et la gauche sont prêts à appuyer une évolution des missions du pôle dans les années à venir.



## ARCELOR ou le contre-exemple d'une approche stratégique

**L**e cas Arcelor illustre le fait que la droite ne tient aucun compte de la dimension stratégique de l'industrie. En occultant le rôle de l'Etat, elle s'adapte au contexte d'un capitalisme financier dominant. Dans un monde globalisé où le marché est roi, l'ajustement se fait par le jeu des OPA, et les engagements de respect de l'emploi ou de non-délocalisation pris à l'occasion de ces OPA sont très vite balayés comme l'illustre le cas Péchiney/Alcan. La droite ayant abaissé l'Etat au niveau d'un fonds d'investissement, elle a perdu tout réel moyen d'action, lequel serait aussi concevable à l'échelle européenne, initiative jamais prise par les gouvernements qui se sont succédés depuis 2002.

Le schéma ARCELOR est reproductible dans tous les secteurs, les entreprises asiatiques bénéficiant d'un marché domestique en forte croissance, d'épargnes nationales énormes et de bas coûts de main d'œuvre. Les OPA hostiles peuvent d'ailleurs devenir amicales, comme le montre un passé récent, à la condition que les dirigeants sortants soient indemnisés au prix fort ce qui est encore plus immoral. C'est donc dans la précipitation qu'il convient à présent de réagir sur ARCELOR, afin de lancer un message clair aux prédateurs potentiels susceptibles d'agir sur d'autres groupes français et européens et d'initier une nouvelle approche à l'échelle européenne.

Il faut aussi, nous socialistes, élargir le champ d'action : en intégrant le caractère stratégique des participations encore détenues par l'Etat ; en créant une approche dynamique de la gestion du « portefeuille de l'Etat » et envisager aussi des prises de participations, minoritaires et temporaires, dans des « start-up » intervenant dans des secteurs pour l'avenir, afin de renforcer leurs fonds propres à un moment crucial de leur existence.

mis ? Pour crédibiliser le label donné par l'Etat, un financement de 2 millions d'euros par pôle, correspondant à 20 % de l'enveloppe totale prévue, devrait être un minimum.

Enfin, il ne faut pas tomber dans le piège d'une trop grande spécialisation par région. Par exemple, le soutien au pôle matériaux innovant en Lorraine ne doit bien sûr pas avoir, pour conséquence, de supprimer toute aide au secteur des géosciences, de l'intelligence logicielle, de la bioingénierie ou du génie des procédés et ne doit pas exclure la R&D dans ce domaine dans d'autres régions. Un maillage national d'équipes de recherche et d'entreprises en réseaux produirait un effet multiplicateur.

Donnons à nos chercheurs et à nos industriels de nouveaux degrés de liberté et les pôles de compétitivité donneront de meilleurs résultats en termes de création de richesses et d'emplois.

## Le risque : le rafistolage !

**Quelques mois après la mise en place des 65 pôles de compétitivité retenus par le gouvernement, les premiers éléments d'un bilan en noir et blanc apparaissent clairement.**

La phase de préparation des projets dans les différentes collectivités a été d'une richesse qu'il ne serait pas juste de souligner. De nombreux territoires ont du élaborer une stratégie de développement réfléchi et thématique. Des acteurs qui jusque là s'ignoraient voire se combattaient ont travaillé ensemble et appris à se connaître : laboratoires de recherches publiques, secteur recherche et développement

de groupes industriels, grands groupes/PME/PMI, acteurs publics et industriels ont ainsi dépassé les blocages culturels qui empêchaient leur véritable collaboration. L'affirmation d'une nouvelle volonté de soutien à l'industrie, plus décentralisée et partenariale public/privé a redonné des perspectives à des territoires qui parfois s'interrogeaient. Mais, d'ores et déjà les limites du dispositif des pôles de compétitivité apparaissent clairement : les moyens financiers de soutien annoncés par l'Etat sont dérisoires ; leur répartition, principalement orientée vers les pôles à vocation mondiale répond plus à une logique politique qu'à une logique industrielle.

(Aisne) « n'est plus compétitive avec des coûts de production de 25 à 40% plus chers que ceux de ses concurrents allemands » déclare son dirigeant. Spécialisée dans la teinture de pièces textiles, elle cesse son activité.

### LORRAINE

Moselle : le brasseur britannique Scottish and Newcastle vient d'annoncer la mise en vente de la brasserie de Champigneulle et son intention de concentrer ses activités sur celle d'Obernai, près de Strasbourg, afin d'en faire la brasserie la plus importante d'Europe.

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bouches-du-Rhône : Banactiv, société installée à Marseille et présente sur le marché des compléments alimentaires, dépose son bilan. Officiellement en raison de problème de santé de son fondateur et de la défection consécutive d'investisseurs potentiels.

Sefca, la Société d'étude, de fabrication et de contrôle aéronautique, l'un des plus importants équipementiers du secteur, a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Salon-de-Provence.

### AQUITAINE :

Gironde et Landes : les Transport Giraud ferment leur filiale Giraud-Sud qui emploie 109 salariés sur les sites de Sainte-Eulalie (Gironde) et de Tamos (Landes). La filiale subissait de lourdes pertes ces dernières années du fait du différentiel de coût salarial entre chauffeurs français et étrangers.

La décentralisation de l'élaboration des projets et des centres de décision est chaque jour contestée par l'interventionnisme bureaucratique du ministère de l'industrie. La mise en place des structures de gouvernance des pôles a été l'objet de nombreux conflits, l'Etat cherchant à limiter les collectivités à un rôle de co-financier de décisions qu'il prendrait souverainement, sans en assumer les financements.

A côté de ces limites dans la mise en œuvre des pôles de compétitivité apparaissent aussi des failles plus graves.

Le gouvernement a ripoliné les tares traditionnelles du modèle de soutien et d'intervention de la puissance publique : priorité aux groupes industriels quand au contraire l'accent devrait être porté sur les PME/PMI ; entraves réglementaires et financières mises au développement des universités qui devraient pourtant être au cœur des coopérations recherche/industrie ; interventionnisme tous azimuts d'une administration centrale qui n'a ni les moyens, ni le rythme de décision et parfois les compétences techni-

ques des dossiers qu'elle doit traiter.

La politique des pôles de compétitivité risque d'apparaître comme une simple opération de rafistolage. Sans une stratégie plus affinée (sur quels secteurs prioriser l'effort ? Quelle articulation National/Europe), des moyens beaucoup plus lourds et des outils d'intervention repensés, cette politique sera tout sauf compétitive ! Décevoir acteurs industriels et collectivités qui s'y sont engagés pleinement serait alors lourd de conséquences.

*Thierry Mandon*

Les pôles de compétitivité

- ne peuvent se substituer à une politique industrielle ;
- résultent d'une méthode technocratique et centralisatrice (pilotage par les préfets et décision centralisée, peu de transparence sur les motivations des choix, multiplication des pôles et objectifs peu clairs ;
- sont sans cohérence avec les autres actions publiques (agence nationale pour la recherche, politique de solidarité entre territoires, etc...)
- offrent peu de garanties sur les moyens financiers effectifs ;
- multiplient les risques d'une trop grande spécialisation par région ;

Jacques Chérèque, Ancien ministre délégué à l'Aménagement du Territoire

## Réinventer les instruments du partenariat

**quel regard portez-vous, avec le recul, sur la situation actuelle de l'industrie française et sur l'économie des régions ?**

Le phénomène des mutations industrielles auquel nous étions déjà confrontés dans les années 80 n'a cessé de se transformer et de s'amplifier. Dans un contexte de mondialisation, les stratégies doivent être mises en œuvre en intégrant l'approche européenne. De ce point de vue, le rejet du projet de constitution ne nous a pas fait gagner de temps. Mais surtout, depuis 2002, l'Etat ne propose plus aucune perspective et son désengagement financier ruine toute approche partenariale et mobilisatrice avec les acteurs économiques et sociaux.

**Comment appréciez-vous la politique des pôles de compétitivité ?**

Compte tenu des retards et des faiblesses accumulés par l'appareil productif français, l'idée est a priori intéressante. Il faut effectivement rassembler les chefs d'entreprise et les chercheurs sur des objectifs et des projets communs. D'ailleurs, cela se fait déjà depuis longtemps, ici où là. Encore faut-il que le gouvernement ait les moyens des ambitions qu'il affiche et qu'il n'oublie

pas de les inscrire dans une perspective européenne. Or, ce que j'observe en Lorraine n'est guère rassurant, le Préfet donnant surtout l'impression de vouloir exercer un contrôle administratif tatillon. De plus, ces pôles de compétitivité ne sauraient compenser l'absence d'une véritable politique industrielle sectorielle.

**Qu'attendez-vous du projet socialiste sur ces aspects industriels et territoriaux ?**

Il doit mobiliser les citoyens pour qu'ils se sentent acteurs. L'Etat n'ayant plus la capacité d'agir seul, il faut réinventer les instruments du partenariat et de la contractualisation. Il faut aussi préciser les compétences des collectivités territoriales qui avancent trop souvent en désordre. La gauche doit enfin rompre avec les vieux réflexes centralisateurs. C'est indispensable. Au même titre qu'une véritable politique de développement des territoires, projection, sur le terrain, des grandes orientations économiques fixées par l'Etat. Tout cela peut se concrétiser avec la renégociation des contrats de Plan Etat-régions.

*Propos recueillis par Stéphane Bugat*

## PROPOSITIONS

- opérer une définition claire des compétences et reconnaître le rôle d'animateur du développement économique à la région et l'associer au pilotage des pôles (au moins co-pilotage) ;
- adopter une charte commune aux pôles sur les systèmes de management de l'innovation, la propriété intellectuelle et la sécurité des informations ;
- encourager la constitution de pôles associant réseaux de laboratoires publics et privés sur le territoire national, voire européen ;
- favoriser le maillage national d'équipes de recherche et d'entreprises en réseaux avec effets multiplicateurs ;
- rendre compatible les multiples objectifs de politique publique en mettant en œuvre une véritable politique industrielle globale, dont les pôles représenteraient l'une des dimensions, associant développement technologique, dynamiques des territoires et tissu d'entreprises au service de l'emploi et de la pérennité des activités.

*La rédaction*